



Avis à la population



**Rossemaison**

**Assemblée communale ordinaire,  
Lundi 20 décembre 2021, à 20h00, à la halle de gym**

**Ordre du jour :**

1. *Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. *Discuter et voter une dépense de CHF 44'085 TTC pour l'assainissement de l'éclairage en LED. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.*
3. *Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 118'250 TTC pour la création d'une nouvelle place de jeux. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.*
4. *Discuter et voter une dépense de CHF 38'000, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 20 appareils de protection respiratoire par le SIS 6/12 et donner compétence au SIS 6/12 pour se procurer le financement.*
5. *Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2022.*
6. *Prendre connaissance et accepter le règlement des statuts de la Communauté du collège de Delémont.*
7. *Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Montchaibeux.*
8. *Divers*

*Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site [www.rossemaison.ch](http://www.rossemaison.ch).*

*Les demandes de compléments ou de rectification doivent parvenir, par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.*

*Les documents et divers règlements figurants sous chiffres 6 et 7 ci-dessus, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 20 décembre 2021, soit du 30 novembre 2021 au 10 janvier 2022 au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au secrétariat communal.*